

DELEGATION DE SIGNATURE - Décision n° 2025-01
SUPPLEANCE DE DIRECTION ET ASTREINTES ADMINISTRATIVES

LE DIRECTEUR DU GROUPE HOSPITALIER SUD-ILE-DE-FRANCE,

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre national de gestion en date du 21 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Benoit FRASLIN en qualité de directeur du Groupe hospitalier Sud Ile-de-France à Melun et de l'établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et dans le cadre de la convention de direction commune, Directeur du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les jardins de Chagot » à Beaumont-du-Gâtinais et de « Mathurin Fouquet » à Samois-sur-Seine et de « Saint-Séverin » à Château-Landon, à compter du 1^{er} novembre 2024;
- Vu l'affectation de Madame Sandy ALDERMAN-GUERLOT, en qualité de directrice adjointe au sein du Groupe hospitalier Sud Ile-de-France et de l'établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie ;
- Vu l'affectation de Madame Séverine BRECHET, en qualité d'ingénieur au sein du Groupe hospitalier Sud Ile-de-France ;
- Vu l'arrêté du Centre national de gestion en date du 7 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Colin DELANNOY en qualité de directeur adjoint du Groupe hospitalier Sud Ile-de-France et de l'établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et dans le cadre de la convention de direction commune, directeur adjoint du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les jardins de Chagot » à Beaumont-du-Gâtinais et de « Mathurin Fouquet » à Samois-sur-Seine et de « Saint-Séverin » à Château-Landon, à compter du 1^{er} novembre 2024;
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre national de gestion, en date du 7 novembre 2024 portant nomination de Madame Justine GRENIER en qualité de directrice adjointe du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les jardins de Chagot » à Beaumont-du-Gâtinais et de « Mathurin Fouquet » à Samois-sur-Seine et de « Saint-Séverin » à Château-Landon et dans le cadre de la convention de direction commune, directrice adjointe du Groupe hospitalier Sud Ile-de-France et de l'établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie, à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre national de gestion, en date du 6 décembre 2024 portant nomination de Madame Morgane HERMANGE en qualité de directrice adjointe du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les jardins de Chagot » à Beaumont-du-Gâtinais et de « Mathurin Fouquet » à Samois-sur-Seine et de « Saint-Séverin » à Château-Landon et dans le cadre de la convention de direction commune, directrice adjointe du Groupe hospitalier Sud Ile-de-France et de l'établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie, à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

- Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre national de gestion en date du 7 novembre 2024 portant nomination de Madame Myriam LEMAIRE en qualité de directrice adjointe du Groupe hospitalier Sud Ile-de-France et de l'établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et dans le cadre de la convention de direction commune, directrice adjointe du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les jardins de Chagot » à Beaumont-du-Gâtinais et de « Mathurin Fouquet » à Samois-sur-Seine et de « Saint-Séverin » à Château-Landon, à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- Vu l'affectation de Madame Delphine MASSOT, en qualité de directrice adjointe au Groupe hospitalier Sud Ile-de-France ;
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre national de gestion en date du 7 novembre 2024 portant nomination de Madame Laurence MELIQUE en qualité de directrice des soins du Groupe hospitalier Sud Ile-de-France et de l'établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et dans le cadre de la convention de direction commune, directrice des soins du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les jardins de Chagot » à Beaumont-du-Gâtinais et de « Mathurin Fouquet » à Samois-sur-Seine et de « Saint-Séverin » à Château-Landon, à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre national de gestion, en date du 7 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Arthur MOINET en qualité de directeur adjoint du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les jardins de Chagot » à Beaumont-du-Gâtinais et de « Mathurin Fouquet » à Samois-sur-Seine et de « Saint-Séverin » à Château-Landon et dans le cadre de la convention de direction commune, directeur adjoint du Groupe hospitalier Sud Ile-de-France et de l'établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie, à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre national de gestion en date du 7 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Patrick NATOLY en qualité de directeur adjoint du Groupe hospitalier Sud Ile-de-France et de l'établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et dans le cadre de la convention de direction commune, directeur adjoint du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les jardins de Chagot » à Beaumont-du-Gâtinais et de « Mathurin Fouquet » à Samois-sur-Seine et de « Saint-Séverin » à Château-Landon, à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre national de gestion en date du 9 décembre 2024 portant affectation de Madame Annie-Pierre PAVADEPOULLE en qualité de coordonnatrice générale des soins au Groupe hospitalier Sud Ile-de-France et de l'établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie, à compter du 9 décembre 2024 ;
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre national de gestion en date du 7 novembre 2024 portant nomination de Madame Lydie VIDAL en qualité de directrice adjointe du Groupe hospitalier Sud Ile-de-France et de l'établissement public gériatrique de Tournan-en-Brie et dans le cadre de la convention de direction commune, directrice adjointe du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les jardins de Chagot » à Beaumont-du-Gâtinais et de « Mathurin Fouquet » à Samois-sur-Seine et de « Saint-Séverin » à Château-Landon, à compter du 1^{er} novembre 2024.

DECIDE :

ARTICLE 1 : disposent d'une délégation pour la signature de toutes correspondances, actes et documents relevant de la compétence du directeur en cas d'empêchement ou d'absence du directeur signalée à l'autorité administrative : Monsieur Colin DELANNOY, Madame Justine GRENIER, Madame Myriam LEMAIRE, Monsieur Arthur MOINET et Monsieur Patrick NATOLY.

ARTICLE 2 : sont exclus de la délégation générale de signature prévue à l'article 1, sauf cas d'urgence soumis à l'appréciation du directeur, les actes de disposition concernant le patrimoine de l'établissement, les contrats d'emprunt ou les actes de nature à modifier la structure de gestion du personnel.

ARTICLE 3 : dans le cadre des astreintes administratives, Madame Sandy ALDERMAN-GUERLOT, Madame Séverine BRECHET, Monsieur Colin DELANNOY, Madame Justine GRENIER, Madame Morgane HERMANGE, Madame Myriam LEMAIRE, Madame Delphine MASSOT, Madame Laurence MELIQUE, Monsieur Arthur MOINET, Monsieur Patrick NATOLY, Madame Annie-Pierre PAVADEPOULLE et Madame Lydie VIDAL sont autorisés à prendre toute décision et signer tout document justifié par l'urgence ou la continuité du service public hospitalier et présentant un intérêt pour les usagers, le personnel ou les tiers, ou bien la sécurité des installations ou des équipements. Les intéressés rendent compte immédiatement, à l'issue de l'astreinte administrative, des actes et décisions pris à ce titre au directeur.

ARTICLE 4 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle abroge et remplace toutes les décisions prises antérieurement portant sur le même objet. Elle sera notifiée aux intéressés ainsi qu'à Monsieur le comptable public et communiquée au Conseil de Surveillance lors de sa prochaine réunion. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne et sur le site Internet de l'établissement.

Fait à Melun, le 1^{er} janvier 2025

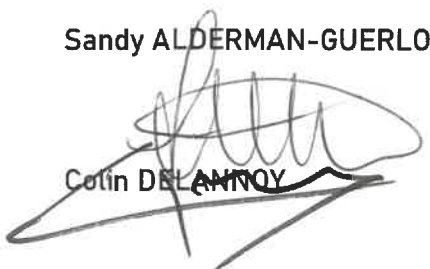
LE DELEGANT
Benôit FRASLIN



LES DELEGATAIRES,

Sandy ALDERMAN-GUERLOT

Séverine BRECHET



Colin DELANNOY



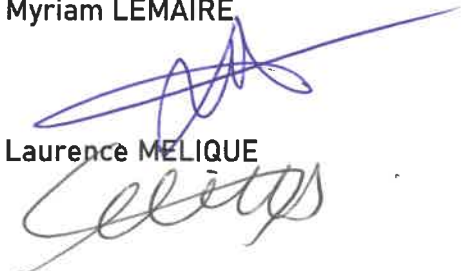
Justine GRENIER

Morgane HERMANGE

Myriam LEMAIRE



Delphine MASSOT



Laurence MELIQUE



Arthur MOINET

Patrick NATOLY

Annie-Pierre PAVADEPOULLE



Lydie VIDAL

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Copie transmise à :

- Madame la Directrice Départementale de l'A.R.S.
- Membres de l'Equipe de Direction